

# Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

BOIS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration

CARORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CARORS

A. GOUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 24, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 35 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

## Ce que coûtent les colonies

Naguère, un écrivain allemand s'exprimait ainsi, à propos de la question coloniale qui est aussi bien à l'ordre du jour à Berlin que chez nous :

« Chaque année, disait-il, on s'aperçoit davantage que l'empire a fait une mauvaise spéculation avec ses acquisitions coloniales, notamment dans l'Est-africain..... Les exportations diminuent; il n'y a que les dépenses que l'empire affecte à ces colonies qui augmentent. »

On peut en dire autant à propos de ce qui se passe chez nous.

Chaque fois que le budget des colonies vient en discussion devant le Parlement, on est tenté, en voyant le nombre considérable de millions que nous consacrons aux services coloniaux, de se demander si tout cet argent n'est pas dépensé en pure perte.

Ainsi le total des dépenses militaires pour les colonies s'élève, pour le budget de 1900, à 80,716,184 francs. Ces 80 millions où les prendra-t-on, sinon dans les poches des contribuables de la mère patrie ?

Nos colonies nous rapporteraient peut-être, si elles étaient habilement administrées et si nous savions en tirer tout ce qu'elles peuvent donner. Mais il est, malheureusement, surabondamment prouvé par les résultats, que si nous colonisons, c'est au détriment des contribuables de la métropole et au grand avantage, non pas des colons, comme on serait tenté de le croire, mais bien des trop nombreux fonctionnaires qui pullulent dans nos colonies, dont ils sont la principale plaie.

Nos colonies, cela est triste à dire, sont le refuge d'une foule de fruits secs, de déclassés, de fils à papa, c'est-à-dire de fils de hauts et bas fonctionnaires. Ces individus plus ou moins tarés, étant incapables de faire quoi que ce soit, de se créer une situation, on les envoie dans ces pays lointains pour leur permettre d'émarger au budget.

On dirait vraiment, à voir ce qui se passe, que nous ne créons des colonies que pour les peupler de fonctionnaires et non de colons. Personne ne sera tenté de nous contredire, si nous affirmons que le fonctionnarisme est le microbe de la colonisation, microbe funeste, destructeur, dont les méfaits s'accusent par des ruines.

Les Anglais, qui savent coloniser, n'ont garde d'imiter notre exemple. Eux, ils colonisent pour ouvrir des débouchés à leur commerce et aux produits de leur fabrication. Aussi, leurs colonies leur rapportent et les enrichissent, tandis que les nôtres, au contraire, nous coûtent fort cher et nous ruinent.

Les colonies anglaises grèvent le budget de la métropole de 35,250,000 francs. Nos colonies grèvent notre budget de 88,750,000 francs. On voit que l'écart est considérable.

Et, cependant, l'empire colonial de la Grande Bretagne est trois fois plus étendu que le nôtre. Cet empire, en effet, représente 31,200,000 kilomètres carrés, alors que le nôtre n'en représente que 10,400,000, soit dix-neuf fois la superficie de la France.

Tandis que les Anglais ne paient que 0 fr.

74 par tête pour le budget des colonies, nous payons, nous autres Français, 2 fr. 50 par tête, soit 1 fr. 76 par tête de plus que les Anglais.

Cette différence, dont l'importance mérite de fixer l'attention, vient surtout, est-il besoin de le répéter, du trop grand nombre de fonctionnaires que nous entretenons dans nos colonies, sous prétexte d'administration. Nos colonies sont beaucoup moins peuplées de colons que celles de nos voisins. Et cela se comprend. Plus il y a de fonctionnaires dans une colonie et plus les gens qui y vont pour faire leurs affaires sont molestés, ennuyés, tracassés de toutes les manières. Alors, ils s'en éloignent et vont chercher fortune ailleurs. C'est fatal.

Le budget du Tonkin nous coûte 25 millions par an. Or, nous avons au Tonkin 70 colons. Calculez la dépense par colon et par an. Il en est de même un peu partout. Il n'est donc pas étonnant que nos colonies nous coûtent les yeux de la tête, alors que les colonies anglaises rapportent à la métropole.

Le remède à cet état de choses, demandera-t-on ?

Il est bien simple et tout indiqué.

C'est d'imiter l'Angleterre, c'est-à-dire d'envoyer dans nos colonies le moins de fonctionnaires possible et le plus grand nombre possible de colons en les protégeant et en les mettant à l'abri des tracasseries et des ennuis que leur suscite une administration routinière. C. R.

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 28 février 1900

La Chambre après avoir renvoyé à la commission du budget certaines demandes de crédit, passe à la discussion du budget de la marine.

La Chambre adopte une motion de M. Muteau, tendant à faire attribuer un drapeau au régiment des tirailleurs sénégalais.

M. Amédée Reille présente quelques observations sur les constructions navales trop lentes.

M. Fleury-Ravarin vient « mettre le pays à l'abri d'un pessimisme excessif au sujet de l'état actuel de notre flotte »

L'orateur passe en revue l'état de notre flotte et celui de la défense de nos côtes.

M. Isnard parle en faveur des ouvriers de nos ports et arsenaux. Il demande pour eux une augmentation de salaires.

M. Ferrero, député de Toulon, plaide également en faveur de leur cause.

L'amiral Rieunier monte à la tribune pour lire un long discours dans lequel il attaque le ministre de la marine, et s'élève contre les officiers francs-maçons.

« Ils valent bien les officiers calotins, s'écrie M. Jourde. »

M. Rieunier continue toujours sur le même ton agressif contre le gouvernement, ce qui lui attire cette protestation de M. Augé : « L'orateur abuse de notre patience. »

M. Rieunier attaque également M. Lockroy, lequel répond qu'il n'attache aucune importance à ces attaques.

Fatiguée la Chambre renvoie la suite de ce discours à aujourd'hui et la séance est levée.

L'interpellation de M. Lasies relative à la Haute-Cour, aura lieu demain vendredi.

## Au Transvaal

Capitulation du général Kronje

Le général Roberts télégraphie de Paardeberg le 27 février, 7 h. 47 matin :

« Le général Kronje et toutes ses troupes ont capitulé dans mon camp. L'effectif de

ces troupes sera communiqué ultérieurement. J'espère que le gouvernement de Sa Majesté considérera cet événement comme satisfaisant, se produisant, comme il le fait, le jour de l'anniversaire de Majuba. »

La nouvelle de cette capitulation était prévue et attendue.

On s'étonnait même que le vaillant général boër ait pu résister si longtemps, avec ses 3,000 hommes aux 40,000 anglais. Mais, parce que Kronje est prisonnier y a-t-il lieu de croire que l'expédition est terminée ?

Ladysmith n'est pas encore délivré et le général Joubert reste.

Il pourrait se faire que, avant peu, la joie actuelle des londonniens se changeât en consternation.

Les boërs ne sont pas tous pris et Roberts a encore fort à faire.

La victoire n'est pas pour lui seul.

## KRONJE A CAPITULÉ

J'ai là, devant mes yeux, clouée au mur, la carte de cette Afrique du sud, où un petit peuple est en train de buriner sur les tables de bronze de l'histoire, l'une des plus grandes épopées guerrières qu'on puisse rêver.

Ce ne sont pas les grands coups d'épée, les brillantes chevauchées, les apertises d'armes de la chanson de Roland ou les hauts faits des héros d'Homère. Ce n'est pas l'exode des Croisés vers les plaines de la Judée, c'est un effort héroïque, la levée en masse d'un peuple *pro aris et focis*, et ce peuple accomplit ce devoir sacré avec un calme, une précision, une simplicité, une humanité qui commandent l'admiration même à ses ennemis.

La sympathie — hélas ! trop platonique — du monde entier entoure ces héroïques paysans et s'attache à leur cause si sainte et si juste. Nous ne connaissons aucun journal, hormis les feuilles anglaises, qui ose défendre carrément cette nation avide et sans scrupules, qui tente d'écraser la petite république du Transvaal, parce qu'elle sait que dans les flancs de ces montagnes, il y a des mines d'or et de diamants.

On a vu des peuples défendant jusqu'à la mort leur indépendance. Dans la première moitié de ce siècle, qui finit, la cause des Grecs enthousiasma toute une génération, mais jamais on n'assistait au spectacle inouï qui se déroule grandiosement sur les flancs de cette Afrique méridionale, jadis si peu connue.

Les Boers, race énergique, fusion féconde de vieilles familles françaises et hollandaises, résumant en eux l'esprit chevaleresque, le courage indompté des Gascons et des Cevenols qui s'exilèrent, fuyant la persécution — et la terreur, le calme, la suite dans les entreprises.

La nouvelle de la capitulation de Kronje nous est arrivée hier, et ce fait nouveau ne fait que confirmer ce que nous disions plus haut. C'est là encore un épisode héroïque de cette guerre.

Les Boers sont restés fidèles, en cette dernière affaire, à leur tactique ordinaire. En présence des 40,000 hommes que l'Angleterre avait jetés dans la balance de ce côté, ils ont peu à peu et discrètement retiré leurs troupes ne laissant que Kronje avec 4,000 hommes pour masquer la retraite et tenir les Anglais en arrêt jusqu'à l'heure précise où leurs frères auront pu gagner une destination nouvelle, probablement les environs de Bloemfontein.

Si les Anglais font sonner bien haut cette victoire, ils ne dissimulent pas qu'ils ne sont guère plus avancés qu'hier, et que les difficultés restent les mêmes. 3,000 Boers de plus ou de moins, c'est une quantité négligeable. Mais c'est maintenant, la guerre va prendre une tournure tout à fait différente.

A moins... que l'Angleterre, satisfaite de ce pseudo-succès n'en profite pour ouvrir l'oreille aux conseils de prudence. On a dit qu'elle n'attendait qu'une victoire pour cela. Nous verrons si les jingoïstes continueront leur néfaste influence dans les conseils de la Reine.

En attendant, nous envoyons toujours, et quand même, le tribut de notre admiration à ces vaillants Boërs.

Eugène LEVERD.  
(Courrier de Tarn-et-Garonne).

## INFORMATIONS

Les vingt-huit jours

MM. Colliard et Pastre, auteurs de la proposition votée par la Chambre, au cours de la discussion du budget de la guerre et tendant à supprimer cette année, en raison de l'Exposition, les 28 et 13 jours, ont fait une démarche auprès de M. Waldeck-Rousseau pour appeler son attention sur la situation créée aux réservistes et territoriaux dont un certain nombre déjà ont reçu leur ordre d'appel. Ils se réservent de porter de nouveau la question à la tribune, dans le cas où le Sénat ne serait pas favorable à la loi militaire. En effet, M. Waldeck-Rousseau doit répondre demain au Sénat sur cette question. Il déclarerait que les périodes des 28 et 13 jours ayant été instituées par la loi militaire, le gouvernement ne pouvait pas les supprimer sur simple invitation de l'une des deux Chambres et que tant que la loi existante ne serait pas modifiée, il la ferait appliquer. En conséquence, il ne supprimera pas en 1900 l'appel des réservistes et territoriaux.

L'abbé Ardant contre M. Millerand

La première chambre du tribunal civil, présidée par M. Baudouin, a statué hier sur la question de compétence soulevée dans le procès en dommages-intérêts, intenté par l'abbé Ardant, directeur de la « Croix » de Limoges, contre M. Millerand, ministre du commerce, à propos d'une phrase du discours prononcé par le ministre à Limoges, à l'inauguration du monument élevé à la mémoire des mobiles de la Haute-Vienne et où le rôle des « Croix » était sévèrement apprécié.

Le tribunal a accueilli le déclinatorio soutenu par le ministère public et conforme aux conclusions prises par M. Millerand lui-même que représentait M<sup>e</sup> Brunet, avoué. Il a, par un jugement fortement motivé, déclaré la juridiction civile incompétente pour connaître de la demande. Le jugement fait ressortir qu'un ministre, dans les actes qu'il accomplit comme tel, n'est responsable que devant le Parlement, et qu'il n'est pas douteux que M. Millerand accomplissait à Limoges un acte de sa fonction ministérielle. Qu'en effet, les ministres, quand ils parlent, surtout comme dans l'espèce, au nom du gouvernement, jouent devant l'opinion, où ils sont en état d'interpellation permanente, un rôle analogue à celui qu'ils remplissent devant les Chambres. Qu'il est insoutenable de prétendre qu'on peut détacher du discours prononcé à Limoges la phrase incriminée qui prit corps avec le reste pour y voir le résultat d'un acte personnel justiciable des tribunaux ordinaires. Qu'apprécier en conséquence cette phrase, ce serait s'immiscer dans l'appréciation d'un acte administratif inhérent à la fonction ministérielle, appréciation interdite aux tribunaux ordinaires en vertu du principe des pouvoirs en vigueur de la séparation des pouvoirs.

M. Gouthe-Soulard et ses vicaires

Le Figaro publie une protestation des vicaires généraux d'Aix protestant contre l'attitude hostile à M. Gouthe-Soulard, que leur avait prêtée ce journal sur la foi d'un correspondant occasionnel. Les vicaires font le plus vif éloge des sentiments paternels de l'archevêque à leur égard.

Tous royalistes

Un rédacteur de l'Echo de Paris a eu une entrevue avec M. de Lur-Saluces à Bruxelles.

M. de Lur-Saluces a déclaré qu'il n'avait pris aucun parti pour son retour. Il a affirmé que M. Marcel Habert n'avait jamais comploté avec les royalistes, mais il a exprimé l'espoir que le patriotisme même de M. Marcel Habert et de M. Déroulède leur ferait tôt ou tard un devoir de se rapprocher de ceux-ci. Il a ajouté que le parti royaliste continuerait ouvertement et énergiquement la lutte avec le ferme espoir de triompher, car il résume les aspirations de tous les mécontents, qu'ils se disent nationalistes, catholiques, ralliés ou antisémites.

**Le service de deux ans**

La commission de l'armée a entendu les communications qui lui ont été faites par deux membres de sa sous-commission du service de deux ans. M. Gouzy l'a entretenue de la question des effectifs. « On a émis, dit-il, la crainte que le service de deux ans ne permit pas d'atteindre l'effectif budgétaire de 557,000 hommes jugés indispensables pour assurer la défense et pour fournir aux diverses unités un nombre d'hommes suffisant. » M. Gouzy expose qu'en supprimant toutes espèces de dispensés, à quelque titre que ce soit, on obtiendrait les chiffres suivants :

Hommes du contingent de deux classes (déduction faite des déchets), 437,000 ; effectif permanent (déduction faite de la gendarmerie), comprenant nos troupes d'Afrique, 40,246 ; engagés volontaires de trois, quatre et cinq ans, 65,798 ; rengagés presque tous sous-officiers, 56,447.

M. Gouzy a emprunté ces chiffres au budget de la guerre et aux comptes-rendus du recrutement.

**Procès des Assomptionnistes**

Les débats de l'affaire des Assomptionnistes ont continué mardi.

Dès le début de l'audience, la parole est donnée à M<sup>e</sup> Bazire, défenseur d'un certain nombre de pères.

Puis M. l'avocat général Jambois prononce son réquisitoire.

L'organe du ministère public demande à la cour de confirmer le jugement de première instance.

« Vous direz aux pères, s'écrie-t-il, que vous êtes avec eux lorsqu'ils vont en Orient faire courber tous les fronts devant le drapeau de la France, mais vous direz aussi que vous ne les suivez pas lorsqu'ils s'occupent de politique. »

Le jugement, ajoute M. l'avocat général Jambois, se suffit à lui-même. Je vous demande toutefois une modification en ce qui concerne l'application des circonstances atténuantes, vous ne les accorderez pas seulement, messieurs, à cause de la tolérance dont les pères ont joui jusqu'à ce jour, mais aussi et surtout à cause de leurs œuvres et particulièrement de celles auxquelles je viens de faire allusion. »

La cour a renvoyé la continuation des débats à lundi pour entendre les plaidoiries des autres défenseurs.

**A Carmaux**

La grève continue. La compagnie refuse tout arbitrage et ne veut pas écouter les revendications des ouvriers, malgré certaines restrictions que ces derniers ont faites dans leurs desiderata.

D'autre part, les mineurs ont envoyé une lettre au président du conseil, dans laquelle ils espèrent en lui et comptent sur son intervention énergique et efficace pour tous.

M. Turot, rédacteur de la *Petite République* et M. Viviani sont à Carmaux.

**La promotion du Transvaal**

On sait que, conformément à l'usage qui veut que chaque promotion de sous-lieutenants, à Saint-Maixent comme à Saint-Cyr reçoive le nom de l'événement militaire le plus remarquable de l'année, les saint-maixentais de 1900 se sont baptisés solennellement la « Promotion du Transvaal ». Il convient d'ajouter qu'ils avaient choisi tout d'abord une dénomination moins générale et qui impliquait de la sympathie à l'égard des Boërs. Des raisons d'ordre diplomatique ont déterminé au dernier moment l'autorité supérieure à modifier cette appellation.

**Une lettre de Gamelle**

On avait dit qu'au lendemain de la publication du « Rire » : « Vill'les English », le duc d'Orléans avait envoyé une lettre de félicitations au dessinateur Willette. Les

journaux à la dévotion de Gamelle démentirent cette nouvelle. Aujourd'hui, cependant, l'agence Havas communique aux journaux le texte même de la lettre en question. Le voici :

« Monsieur,

« Je n'ai pas le plaisir de vous connaître et j'ignore quelles peuvent être vos opinions politiques, je tiens, pourtant, à vous adresser mes plus vives félicitations pour le numéro du « Rire » « Vill'les English ». Vos dessins valent des coups de sabre et vous avez marqué au front l'ennemi héréditaire de la France. En admirant la vigueur de votre crayon, qui traduisait si bien la hauteur de votre pensée, j'ai compris moi, fils de France et héritier des rois qui ont combattu durant des siècles les Anglais, que c'est un cœur vraiment Français qui bat dans votre poitrine, et c'est pour cela que je vous serre la main en vous disant merci. »

« Votre affectionné,  
» PHILIPPE. »

La lettre que l'on vient de lire a été probablement communiquée à l'agence Havas par M. Willette lui-même. En effet, au sujet de cette lettre, la « Press Association », voulant en avoir le cœur net, avait récemment chargé un de ses représentants de se rendre à Cowes, à bord du yacht « Maroussia », pour interviewer le duc au sujet des bruits d'après lesquels il aurait adressé une lettre de félicitations à Willette, et tenu des propos hostiles à la reine dans une conversation reproduite par un journal.

Le représentant, dit la dépêche, a été reçu par un des gentilhommes du duc qui, au nom de celui-ci, a démenti catégoriquement les bruits en question, ajoutant que le duc a toujours été dans les meilleurs termes d'amitié avec la reine.

Or, il y a quelques jours, non seulement M. Willette avait confirmé l'existence de la lettre de Gamelle, mais encore l'avait fait lire à un de nos confrères. Si M. Willette, d'ailleurs, avait pu avoir quelques doutes, ils auraient été dissipés par le prince lui-même. Tout récemment, en effet, le dessinateur avait écrit au prétendant pour le remercier et lui demander l'autorisation de publier sa lettre, le prince lui fit répondre par un de ses secrétaires, qu'il lui serait agréable que la lettre ne fût pas rendue publique. M. Willette s'était conformé à ce désir, mais en présence du démenti qui vient de lui être infligé, l'artiste a cru devoir faire le public juge en publiant le document.

La lettre de Gamelle a été publiée ce matin à Londres, par le « Mornin Post ».

**Une épée d'honneur**

L'*Intransigeant* ouvre une souscription pour offrir une épée d'honneur au général Cronje.

**Le procès Zola**

Le procès Zola reste fixé au rôle de la session actuelle des assises de la Seine-et-Oise. Il doit être appelé dans la seconde quinzaine de mars. Mais le ministre de la guerre a adressé, il y a quelques jours, au général de Luxer, président du Conseil de guerre, qui a jugé Esterhazy et qui a porté plainte contre M. Zola, une lettre dans laquelle il exprimait le désir que cette plainte soit retirée au nom de l'apaisement nécessaire des esprits.

M. de Luxer a fait autographier la lettre du ministre et en a envoyé une copie à chacun des membres du conseil de guerre, en leur demandant leur avis. Il paraîtrait que les réponses seraient contraires au désir de M. de Galliffet.

**Attentat anarchiste (?)**

Un engin a été découvert, mardi, dans l'église Saint-Joseph, à Paris. Cet engin se composait d'un tube en plomb, long de 50 centimètres, dont une extrémité était garnie d'une longue mèche, tandis que l'autre avait été aplatie à coups de marteau. Sur le plomb on avait gravé : « Vive l'anarchie ! Mort aux curés ! » Cet engin, transporté au laboratoire municipal, a été examiné. Il contenait de la poudre noire, dont l'explosion n'aurait provoqué que des dégâts insignifiants. On croit à une simple plaisanterie.

**Un duel au fouet**

Une rencontre dont l'issue a été des plus graves, a eu lieu dans les environs de Paris, à la Garenne-Colombes, entre Georges Falgat et Emmanuel Ricci. L'arme choisie était le fouet de combat.

Accompagnés de leurs témoins, les deux adversaires ont mit habit bas et, placés à dix pas l'un de l'autre, sur un signal, ont commencé la lutte.

Dès la première reprise, M. Ricci était atteint au front et M. Falgat, au visage.

A la seconde reprise, l'engagement devenait sérieux. Couvert de coups, le corps ensanglanté par la terrible lanière, M. Ricci tombait évanoui, terrassé par la douleur. Les témoins l'ont transporté d'urgence à l'hôpital de Nanterre.

MM. Falgat et Ricci exercent la profession de charretier.

**CHRONIQUE LOCALE**

**Commission départementale**

Séance ds 28 Février 1900

Etaient présents : MM. Pradines, président, Delport, Longpuech, et Relhié, secrétaire. Absents : MM. Cocula, Iscard, Laparra, excusés.

M. le Préfet assiste à la séance.

Castelnau. — Réparation au lavoir public. Accordé 50 fr.

Pradines. — Déblaiement de l'ancien cimetière. Accordé 50 francs.

Meyronne. — Construction d'une citerne. Accordé 75 fr.

Sarrazac. — Appropriation d'un nouveau cimetière. Accordé 115 francs.

Floressas. — Réparation à la fontaine de Lassugue. — Accordé 50 fr.

Payrignac. — Construction d'un lavoir public. Accordé 40 fr.

Marmiac. — Réparation à la fontaine de Roquecove. Accordé 50 fr.

Saint-Vincent (Saint-Céré). — Captation d'une source. Accordé 60 francs.

Parnac. — Réparation du cimetière. Accordé 30 fr.

Francoules. — Réparation à une fontaine. Accordé 70 fr.

Marcihac. — Réparation au portail du cimetière. Accordé 100 fr.

Aynac. — Clôture du cimetière. Accordé 100 fr.

Sousceyrac. — Construction d'un pont. Accordé 150 fr.

Cornac. — Réparation à un chemin rural. Accordé 75 fr. vu urgence et exceptionnellement.

Vapronde. — Reconnaissance du chemin rural n° 1. Ajourné.

Bordereau des mandats émis : acte est donné.

**Séance du 1<sup>er</sup> Mars**

Saint-Vincent-du-Lot. — Réparations à la toiture de l'école des filles : Accordé, 33 fr.

Prendignes. — Classement d'un chemin vicinal ordinaire n° 7. Approuvé.

Crégois. — Classement d'un chemin vicinal ordinaire n° 1. Approuvé.

Viré. — Chemin vicinal ordinaire n° 4 : construction, avant-projet. Adopté, d'utilité publique.

Saint-Sauveur-la-Vallée. — Chemin ordinaire n° 1, avant-projet. Utilité publique.

Assistance publique. — Pension aux vieillards infirmes incurables : Cubaynes Rose, d'Esclauzels ; Buges Jean, de Flagnac. Approuvé.

Saint-Sulpice. — Classement des chemins ordinaires : Remaniement du classement. Approuvé.

Vayrac. — Chemin ordinaire n° 10 : Déclassement. Approuvé.

Cènevères. — Reconnaissance des 4 chemins ruraux. Approuvé.

La prochaine séance aura lieu le 23 avril à 3 heures.

**Délégués sénatoriaux**

Nous publions aujourd'hui la liste des délégués sénatoriaux officiellement connus à la préfecture.

Nous donnerons samedi la fin de la liste. Les noms des délégués titulaires sont précédés d'un *d*, ceux des suppléants d'un *s*.

**CANTON DE CAHORS (NORD)**

Espère. — d. Miquel, maire ; s. Sahut, adjoint.

Lamadéleine. — d. Peyre Augustin, Constant Antonin ; s. Bédoué Jean.

Mercuès. — d. Villières Auguste, Pouly ; s. Carriol.

Pradines. — d. Pillat, Roux ; s. Malbert.

Larroque-des-Arcs. — Valrouffé. — d. Grèzes J. B. ; s. Calvet, Adrien.

**CANTON DE CAHORS (SUD)**

Arcambal. — Labastide-Marnhac. — d. Bonnet Joachim, Massignat Antoine ; s. Besse Jean.

Montat. — d. Dufour Pierre ; Fournié Paul ; s. Girma J.

Trespoux-Rassiels. — d. Bouscat Léon, Sahut Germain ; s. Fournier Joachim.

**CANTON DE CASTELNAU-MONTRATIER**

Castelnau. — d. Feyt Gustave ; Delbosq Ant., Vilas J. B., Fourniols Antoine, Dayma Alexis,

Combarieu Jacques ; s. Mazelié Jules, Bismes Jean.

Cézac. — d. Buzenac Joseph, Burc J. B. ; s. Miquel J. B.

Flagnac. — d. Garrigues Ant., Ginibre Henri ; s. Crantelle Justin.

L'Hospitalet. — d. Combebias Grégoire ; s. Sirvain Marcelin.

Pern. — d. Cros François, Blanc Ant. ; s. Albouys Jean.

Saint-Paul-Labouffie. — d. Lacaze Ant., Besou Jean ; s. Gisbert.

Saint-Alauzie. — d. Verdier Pierre ; s. Pons Ant.

**CANTON DE CATUS**

Boissières. — d. Cuniac Alain, Ruyres Ant. ; s. Miquel Guill.

Calamane. — d. Riblé Marcelin ; s. Molière Aug.

Catus. — d. Baldy Em., Perboyre Jacques ; s. Bonafous Jean.

Crayssac. — d. Brassac Aug., Bessot Henri ; s. Bergon Ant.

Francoules. — d. Garrigues Louis, Marrou Aug. ; s. Cassan Alain.

Gigouzac. — d. Roques Charles ; s. Rélié J. P. Junies. — d. Clédel Eliacin, Delayre Guillaume ; s. Déchamp Jean.

Labastide-du-Vert. — d. Pons Eugène. Bézio Achille ; s. Peyrus Baptiste.

Lherm. — Latroucherie Aug., Châtain René ; s. Bousquet Jacques.

Maxou. — Mechmont. — d. Izarn Louis ; s. Amadiou Léonce.

Mongesty. — d. Calmel maire, Carcasset adjoint ; s. Delfort, Cyprien.

Nuzejouls. — d. Tallayssat J. ; s. Bourdarie. Pontcirq. — d. Devès Ant. ; s. Lavergne Gabriel.

St-Denis-Catus. — d. Vignes Pierre ; s. Dulac Pierre.

St-Médard. — d. Devès Armand ; s. Berrié Paul.

**CANTON DE CAZALS**

Arques. — d. Course Henri, Mayzen Henri ; s. Lemozy Valentin.

Cassagnes. — d. Filhol Frédéric Delrieu Pierre ; s. Bruyère Victor.

Cazals. — d. Calmeilles, maire, Vidilles, adjoint ; s. Lagarde Adolphe.

Frayssinet-le-Gélat. — d. Béral Eloi, Delrieu Pierre ; s. Delbreil Jean.

Gindou. — d. Soulié Ambroise, Dulac Bernard ; s. Raymond Granat.

Goujounac. — d. Costes Xavier, Avezou Léopold ; Costes Jean.

Marmiac. — d. Salamié, Vaquié ; s. Martel. Montcléra. — d. Dupuy, Delbreil ; s. Moles, François.

Pomarrède. — d. Annès, maire ; s. Delfour Jean. St-Caprais. — d. Florenty Ant. ; s. Delmas Guil.

**CANTON DE LALBENQUE**

Aujols. — d. Lufau Louis, Berty Jean ; s. Frayssé Jean.

Bach. — Belfort. — d. Caminade Antoine, Vaysset Guillaume ; s. Raynal.

Belmont. — d. Bouyssi Jacques ; s. Miquel Jean.

Cieurac. — d. Deltheil Antoine, Sabrié ; s. Cubaynes Jean.

Cremps. — d. Sembel, Combarieu ; s. Conquet.

Escamps. — d. Roques Jean, Couffin Baptiste ; s. Gavens.

Flaujac. — d. Blattes Célestin ; s. Sembel Jean.

Fontanes. — d. Cazes, maire, Bourrières Jean ; s. Cazes Jean.

Laburgade. — d. Blattes J. P. ; s. Barthes François.

Lalbenque. — d. Guilhem Louis, maire, Laporte Isidore, Couderc François ; s. Gaillard Pierre.

Montdoumerc. — d. Sicard, maire, Deilhes J. P., Périé Jean.

Vaylats. — d. Bru Louis, Cavalie Séverin ; s. Guiral Louis.

**CANTON DE LAUZÈS**

Blars. — d. Lapergue Lucien.

Cabrerets. — d. Bras J. P., Guiral Antoine ; s. Bouscary Adolphe.

Cras. — d. Rouquié, maire ; s. Faurie.

Lauzès. — d. Lalo J. B. ; s. Piganiol Vincent.

Lentillac. — d. Courdès Jean ; s. Floyrac Antoine.

Nadillac. — d. Cassan Casimir ; s. Rouquié François.

Sabadel. — d. Delsahut maire ; Rouchayrolles, adjoint ; s. Saillens Vincens.

Saint-Martin-de-Vers. — d. Conquet Joseph, Faurie Firmin ; s. Magot Joseph.

Saint-Cernin. — d. Lompech Aug., David Léon ; s. Delluc Firmin.

Souillac. — d. Rulhes Edmond, Fréjaville Jean ; s. Magné Jacques.

Sénaillac. — Delpech Henri, Jutge, maire ; s. Méric Jean.

**CANTON DE LIMOGNE**

Beauregard. — d. Escaussat J.-P., Dazols Jean-Louis ; s. Olié Joseph.

Calvignac. — Theil Jules, Peyre Isidore ; s. Bru.

Cènevères. — d. Couderc Louis, Couderc Edmond ; s. Garrigues Cyprien.

Concots. — d. Bach, maire, Bach Henri ; s. Séval.

Laramière. — d. Masbou Jean, Savignac Jean-Pierre ; s. Neulat.

Limogne. — d. Pradines Charles, Bach Ant. ; s. Couderc Jean.

Lugnac. — d. Bach Jean ; s. Calmels J.-B.

Promilhanes. — d. Lafon Lucien, Bach Firmin; s. Pégourié Baptiste.  
 Saillac. — d. Roujols, Rames; s. Lafon Jean-Pierre.  
 Saint-Martin-Labouval. — d. Thalamos Aug., de Vauzelles Ant.; s. Ausset.  
 Opérations déferées au Conseil de préfecture.  
 Varaire. — d. Bach, maire, Cavaillié, adj.; s. Aymard Pierre.  
 Vidallac. — d. Andrieu André; s. Dousset Jean.  
 Albas. — d. Pagès du Port, Mourguès; s. Constans Paul.  
 Anglars-Juillac. — d. Chapt, Aladel; s. Boulzaguet Jean.  
 Bèlaye. — d. Raynaly Alfred, Chapt Louis; s. Chapt Léon.  
 Caillac. — d. Vincens Cèlestin, David Pierre; s. Brunet Jean.  
 Cambayrac. — d. Bessières Ant.; s. Alibert Baptiste.  
 Castelfrac. — d. Bouyssou François, Paillas Camille; s. Servant Baptiste.  
 Douelle. — d. Rigal Louis, Baudel Jean; s. Alibert Adolphe.  
 Luzech. — d. Bagel, Martin, Delmouly; s. Cavalé Emile.  
 Parnac. — d. Pons Paul; s. Pons Baptiste.  
 Carnac-Rouffiac. — d. Molinié J.-Pierre, Cournil Apollon; s. Bure Jean.  
 Saint-Vincent-sur-Lot. — d. Guilhou, Bessières; s. Fournié Julien.  
 Sauzet. — d. Vincens Henri, Laborie Pierre; s. Massabie Armand.  
 Villesèque. — d. Bouscat, Lasbouygues; s. Dufaur François.

CANTON DE MONTCUQ

Bagat. — d. Combarieu Jean; s. Roux Firmin.  
 Belmontet. — d. Lespinet Isidore; s. Lagard Jean.  
 Boulvé. — d. Cavanié, Lagard Joseph; s. Dezolés Frédéric.  
 Fargues. — d. Bataille Henri; s. Massabie.  
 Lascabanes. — d. Denègre J.-B., Constans Jean; s. Vincent.  
 Lebreil. — d. Pax, maire; s. Brugeaud, adj.  
 Montcuq. — d. Bénays Ernest, Pendarie Léon, Calassou Clément; s. Boudou Ant.  
 Montlauzun. — d. Rouges, instituteur; s. Lapèze Théodore.  
 Saint-Cyprien. — d. Mercadié, Dayma Ant.; s. Delprat Clément.  
 St-Daunès. — d. Boutet Victor; s. Golffe Paulin.  
 St-Laurent. — d. Sales Jean; s. Rauzières Jean.  
 St-Matrè. — d. Jordy Jean; s. Calassou Cèlestin.  
 St-Pantaléon. — d. Gleizes Léon, Belibens Henri; s. Combarieu Victor.  
 Ste-Croix. — d. Delprat Antoine; s. Boutet Jean-Pierre.  
 Saux. — d. Galaux Pierre; s. Campagnac Lucien.  
 Valprionde. — d. Quintard Basile, Andrieu Justin; s. Castagné Jean.

CANTON DE PUY-L'EVÊQUE

Duravel. — d. Itier maire, Daynard adjoint; s. Lurguie Camille.  
 Floressas. — d. Loussert maire; s. Roux adjoint.  
 Grézels. — d. Carrié Charles, Prady Amédée; s. Molinié Frédéric.  
 Lacapelle-Cabanac. — d. Du Mas maire; s. Loussert adjoint.  
 Lagardelle. — d. Capmas Isidore; s. Dulac François.  
 Mauroux. —  
 Montcabrier. —  
 Pescadoires. —  
 Prayssac. —  
 Puy-l'Evêque. — d. Puech Jules, Deltit Michel, Pradalès; s. Salabert Léonce, Sérignac. — d. Laval maire, Sagnes adjoint; s. Ladul.  
 St-Martin-le-Redon. — d. Combelles Osmin; s. Ferrié Lucien.  
 Soturac. — d. Rigoula maire, Pons Léon; s. Lassaque Joachim.  
 Touzac. — d. Delcaillau maire; s. Cure Victor.  
 Vire. — d. Bousquet Jean; Aymard Jean.

CANTON DE SAINT-GERY

Berganty. — d. Arnaudet Jean; s. Ganil Jean.  
 Bouziès. — d. Croq Raymond; s. Rouquié Antoine.  
 Cours. — d. Jouclas Auguste fils, Delpon Jean; s. Malaret Jean.  
 Crégols. — d. Loulmet Eugène; s. Parra Casimir.  
 Esclauzels. — d. Pouzergues Paulin; s. Jouclas Baptiste.  
 Saint-Cirq-Lapopie. — d. Delmas Joseph, Garrigues Amédée; s. Liauzu Alexandre.  
 Saint-Géry. — d. Dols Urbain, Rey Edouard; s. Verdy Joseph.  
 Vers. — d. Janin maire, Delfour Jacques; s. Alazard.

ARRONDISSEMENT DE FIGEAC

CANTON DE BRETENOUX

Belmont. — d. Pédamont maire; s. Ginèbre adjoint.  
 Biars. — d. Ponchié Ant.; s. Fages Eugène.  
 Bretenoux. —  
 Cahus. — d. Capelle Joseph, Capelle Martin; s. Sol J.-Pierre.  
 Coniac. — d. Peyroles Alexis, Prat Jean; s. Genrier Jean.  
 Cornac. — d. Bénéchie J.-B., Cassan François, Lamarche; s. Borie Antoine.  
 Gagnac. — Bennet, Bennet Pierre; s. Bénéchie Emile.  
 Gintrac. — d. Vaillè Jean-Pierre; s. Men-tière Jean.

Girac. — d. Mamoul Etienne; s. Dufaux François.  
 Glanes. — d. Mespoulhé Raymond; s. Charlat Eugène.  
 Lamativie. — d. Larribe Paul; s. Peyrole Louis.  
 Prudhomat. — d. Pomarel Louis, Ayroles J.-P.; s. Ayroles Maurice.  
 Puybrun. — d. Maville Marius, Vidal Jean; s. Valette Joseph.  
 Saint-Michel-Loubéjou. — Granval Cèlestin; s. Gineste J.-B.

CANTON DE CAJARC

Cajarc. — d. Austruy Jules, Vernet Louis, Taurand Gaston; s. Masbou Jean (Protestation contre cette élection).  
 Le résultat des autres communes de l'arrondissement de Figeac n'est pas encore connu; de même que celui de l'arrondissement de Gourdon.

CAHORS

Acquisition du collège des Petits Carmes

Une enquête est ouverte sur le projet d'acquisition par la ville de Cahors, de l'immeuble dit des Petits-Carmes.  
 Les pièces sont déposées à la mairie, où les habitants pourront en prendre connaissance tous les jours de 9 à 4 heures, jusqu'au 10 mars inclusivement.

Carnaval

Carnaval n'est plus : du haut du pont de St-Georges, il a été précipité dans le Lot. Sa vie a été courte, mais bien remplie d'une gaieté folle.  
 Mardi, mercredi, il a fait les délices de notre population, amusée par les ébats des nombreux masques, pierrots, dominos, clowns, qui durant ces deux jours ont été vraiment fêtés.

Pas de bagarres stupides de troubles-jeux pour tant si ordinaires les jours de réjouissances publiques : tout s'est passé dans la plus franche gaieté, jusqu'à l'heure avancée du matin où ont pris fin les bals qui avaient lieu dans les différents quartiers.

Carnaval n'est plus : sa disparition laisse de grands regrets parmi la population rendue de nouveau à ses soucis, à ses occupations.

Convocation

Les membres de la chambre syndicale des travailleurs de terre, vigneron et carriers de Cahors, sont priés de se réunir vendredi soir à 8 heures 1/2, dans le lieu ordinaire de leurs séances pour désigner un ou plusieurs délégués à l'Exposition.

Le président.

Causeries du Samedi

Samedi, 3 mars, M. Cahier fera une causerie de sciences pratiques, à 8 h. 1/2 du soir, dans la salle du Conseil municipal.

Sujet : Le baromètre ; usage des observations du baromètre pour prévoir le temps.

Conférence agricole

M. Quercy, professeur départemental d'agriculture, fera dimanche 4 mars, dans une salle de la mairie de Cahors une conférence agricole.

Sujet de la conférence :  
 Le tabac, sa culture et ses maladies : caisse d'assurances.

Vol

Dans la nuit du 22 au 23, des malfaiteurs ont pénétré dans une maison de vigne située sur la plaine l'Isabeau, entre Bégous et Saint-Cirice, commune de Cahors, appartenant à M. Blanc, rentier, rue du Château 3.

Pour pénétrer dans la maison, les malfaiteurs ont fracturé le contrevent d'une croisée située au 1<sup>er</sup> étage et ont cassé un carreau de la fenêtre pour faire jouer l'espagnolette. On a pris 5 lapins, des fourchettes, des casseroles, une marmite et d'autres petits objets sans grande valeur.

Incendie

Dans la même nuit, une maisonnette de vigne appartenant à M. Nouet, 48 rue Nationale, a été incendiée.

On n'a pu retrouver dans les décombres les traces de 2 rats.

Une enquête est ouverte au sujet de ces tentatives de vol et d'incendie, mais jusqu'ici elle n'a donné aucun résultat satisfaisant.

Toutefois, la police espère mettre avant peu la main sur les coupables dont on est sûr les traces.

C'est dans la même nuit qu'a eu lieu également le vol et le commencement d'incendie dans la maison de vigne appartenant à M. Guischard.

Tribunal correctionnel

Audience du 1<sup>er</sup> mars 1900

Vagabondage et mendicité. — Le nommé Roussel Clément âgé de 31 ans, né à Lungeac (Haute-Loire), sans domicile fixe et disant exercer la profession de terrassier, fut arrêté à Luzech, le 6 février pour vagabondage et mendicité.

Roussel a déjà été condamné 20 fois. C'est la relégation qu'il risque aujourd'hui. Le tribunal le condamne à 3 mois de prison mais ne prononce pas la relégation.

Outrages à un maire. — Les nommés Lafage, 34 ans, Urbain Fajolles, 18 ans, et Cluzel Alphonse, 18 ans, de Valprionde sont prévenus d'avoir dans la nuit du 23 au 24 janvier, outragé par paroles et par gestes, le maire de Valprionde, à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.

Le tribunal condamne Lafage à 5 francs d'amende; Fajolles et Cluzel, à 16 francs : mais, tenant compte du jeune âge de ces deux prévenus, il leur accorde la loi Bérenger.

Musique du 7<sup>me</sup> de ligne

PROGRAMME DES 1<sup>er</sup> ET 4<sup>es</sup> MARS 1900

De 3 h. à 4 h. (Allées Fénélon)

Allegro militaire	Menzel.
Le Châlet (Ouverture)	Adam.
Landler, (valse alsaciennes)	Werkerlin.
Hulda, ballet allégorique	C. Franck.
A Lutte de l'Hiver et du Printemps,	
B Danse de l'Hiver,	
C. Danse des Elfes.	
Marche Militaire Française	St-Saëns.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 22 au 1<sup>er</sup> mars 1900

Naissance

Pertuzat Baptiste-Jean, rue Pèlegri, 6.

Publications de Mariages

Tolet Germain, cultivateur et Delpèch Josephine, sans profession.

Mariage

Ducasse Louis-Simon, typographe et Sol Irma Gabrielle, robeuse.

Décès

Delclaud Emile, 11 ans, grande Char-treuse, 2.

Théron Pierre-Alexis-Amédée, 5 mois, rue des Soubirous, 8.

Rivals Marie-Anne, veuve Course, 81 ans, sans profession, rue des Soubirous, 24.

Arrondissement de Cahors

CATUS. — Délégués sénatoriaux. — Le conseil municipal de Catus s'est réuni mardi, sur une deuxième convocation, pour procéder à l'élection des délégués sénatoriaux.

MM. Baldy, maire, et Perboyre, conseiller municipal, réactionnaires, ont été élus par 6 voix, au premier tour de scrutin, contre 5 voix, à MM. Delpèch et Courtil, conseillers municipaux républicains, sur 11 conseillers en exercice.

Le Petit **Opérations de Bourse** est envoyé gratuitement par Georges Mil-laud, Banquier, D<sup>r</sup> du Financier National.  
 Traité des **138, Rue Montmartre, PARIS.** (Succursale : A. 80, R. Lafayette; B. 42, Bd Magenta.)

Minerai de SOUFRE de BIABAUX

Pour remplacer avantageusement et économiquement les sulfatages liquides, composé à l'état naturel de **Soufre natif**, de **Sulfate de chaux** et de **Schisté bitumineux**

Tel qu'il sort de la carrière, il est un préservatif infailible contre la **Gelée printanière** et l'**Oidium**; c'est un insecticide de premier ordre pour la Vigne, les Arbres fruitiers et les Plantes potagères.

Mélangé à 10 0/0 de sulfate de fer, prévient la **Chlorose** et l'**An-thracnose**.

Mélangé à 10 0/0 et 5 0/0 de sulfate de cuivre, prévient le **Mildiou** et le **Black-Rot**.

S'emploie en poudre, par injection au soufflet, à la pelle ou à la main, et réalise une économie de 80 0/0 sur les sulfates liquides et les bouillies.

Se méfier des contrefaçons, exiger la marque **LE VOLCAN**

**A CAHORS** s'adresser à M. DESPRÈS, ingénieur, Agent général de la Compagnie.

Arrondissement de Gourdon

VAYRAC. — Election des délégués sénatoriaux. — Ont été élus :

MM. Granouillac Léon, Maire, par 11 voix; Gay, adjoint, par 8 voix; Ferrié Pierre, conseiller municipal, par 8 voix; Suppléant : M. Cipière par 8 voix.

Tous les délégués et le suppléant sont radicaux.

— *Violent orage.* — Dans la nuit du 25 au 26 février la violence du vent a été telle que plusieurs accidents se sont produits. 1<sup>o</sup> La cheminée de la maison Mèlési, occupée par M. Lucos marchand de vin, est tombée sur la toiture de la maison de M<sup>me</sup> veuve Pech et l'a presque complètement brisée; la perte est évaluée à 500 francs.

2<sup>o</sup> Un peuplier ayant été tordu par le vent s'est abattu sur la grange du sieur Beynat meunier, et a partagé la toiture en deux, enfin une autre grange appartenant au sieur Delmas propriétaire à Roubejoles, a été complètement démolie par l'ouragan.

BULLETIN FINANCIER

La liquidation s'est terminée dans d'assez bonnes conditions. Les reports se sont traités sur le pied de 3 0/0 au parquet, et de 4 0/0 sur les valeurs en banque.

Nos rentes clôturent fin prochain 1 101,67, on a coté 20 à 24 c.; le 3 1/2 0/0 cote 103,07.

La Banque de France est à 4,195.  
 Le Comptoir National d'Escompte s'inscrit à 650.

Le Crédit Foncier se traite à 710. Les obligations foncières et communales avec un marché très actif.

Le Crédit Lyonnais passe de 1,235 à 1,147. La Société générale s'avance à 611. Très bonne tenue de nos chemins.

Le Suez cote 3,555.

Parmi les fonds étrangers, l'Extérieure se négocie à 68,67, l'Italien à 93,95, le Portugais à 24, le Russe 3 0/0 1891 à 89,55, le Turc D cote 24,35; la Banque Ottomane 582; les Bons du Trésor Roumain 5 0/0 sont à 475 et 485, selon les coupures.

En Banque, les actions de Joltaia-Ricka ont des transactions suivies à 128 et 129.

PRIME MUSICALE

Pour les lecteurs du Journal du Lot

Ceux de nos lecteurs qui découperont l'avis ci-dessus et l'enverront accompagné de 20 centimes en timbres à M. Rosoor-Delattre éditeur et imprimeur de musique à Tourcoing (Nord), recevront, par retour du courrier, un morceau de musique de ses éditions. Indiquer si l'on désire : valse, polka, mazurka, gavotte, quadrille, morceau de genre, à 2 ou 4 mains, piano et chant, piano et violon, piano et violoncelle.

Tous morceaux à grand succès des meilleurs auteurs modernes.

Imprimerie et Journal

à céder pour raisons de famille. Très ancienne maison située dans un chef-lieu de département de la Provence.

Journal bi-hebdomadaire publiant les annonces judiciaires, ayant 47 ans d'existence.

S'adresser sous les initiales A. L., à l'Agence Havas, 8, place de la Bourse, Paris.

LES CHAINES D'OR

PAR M. A. FLEMING

XVI

HENRY DANTON

— Naturellement. J'ai remarqué que vous et notre charmante Rose étiez à couteau tiré avant d'avoir été présentés officiellement l'un à l'autre, et je n'ai pu m'expliquer cette particularité qu'en supposant que vous lui aviez fait la cour et l'aviez abandonnée... dans une autre planète, peut-être.

Stanford regarda avec des yeux pleins d'une admiration railleuse l'imperturbable visage du docteur dont pas un muscle ne bougea.

— D'honneur, Danton, s'écria-t-il, en laissant retomber légèrement sa main sur l'épaule du docteur, on devrait vous brûler comme sorcier. Dans quelle planète supposez-vous qu'elle et moi nous nous soyons rencontrés ?

— Votre entorse ne vous a-t-elle laissée aucune trace ? s'informa le médecin.

Stanford sourit.

— Qui vous a raconté ce conte, ô le plus rusé des hommes ?

— Ma sagacité naturelle... Combien de semaines votre guérison a-t-elle demandé ?

— Trois.

— J'étais ici alors et je me rappelle la passion dont Rose fut saisie tout à coup pour de longues promenades à cheval. Je ne pouvais m'en expliquer la cause ; je crois comprendre maintenant.

— Votre pénétration vous fait honneur, docteur. C'est une bonne petite fille et la meilleure des gardes-malades.

— Et savez-vous... mais peut-être allez-vous vous fâcher !

— Pas du tout ! Parlez.

— Eh bien donc ! je crois que c'est un malheur que vous ayez été fiancé avant cet accident.

— Vraiment ! et pourquoi ?

— Je trouve que Rose ferait une charmante madame Stanford.

— Je suis parfaitement de votre avis, dit Stanford avec le plus beau calme, mais pourquoi pas Kate ?

— Mlle Danton est superbe ; elle devrait épouser un empereur ; mais non : la fatalité s'en est mêlée. C'est la seconde fille du capitaine Danton qui devrait être votre femme.

— Pensez-vous ce que vous dites ?

— Oui.

— C'est malheureux, dit Stanford en tirant ses moustaches ; pensez-vous que l'on pourrait y remédier ?

— Oui.

— En trompant... voilà un vilain mot... en trompant Kate ?

— Précisément.

— Mais elle aura le cœur brisé.

— Non pas. Je suis médecin et je m'y connais. Les cœurs ne se brisent pas, si ce n'est ceux des femmes dans les romans. C'est le viscère le plus coriace du corps humain.

— Quelle consolante pensée ! Et vous me conseillez vraiment de renoncer à Kate et de prendre sur mon cœur la jolie et ravissante Rose ?

— Vous ne pourriez mieux faire.

— Ne serait-ce pas me jeter dans une mauvaise passe, avec ce terrible père ? Il m'aurait fait sauter la cervelle avant la fin de ma lune de miel.

— Je ne vois pas pourquoi. Pourvu que vous épousiez une de ses filles, peu lui importe laquelle. Avec un vicomte et un baronnet aux pieds de son impériale Kate, il devrait être heureux de se débarrasser de vous.

— Il me semble, docteur, que vous parlez un anglais excessivement clair.

— Est-il trop clair ? Je m'arrête si vous le désirez.

— Oh non ! continuez, je vous prie, cela me fait du bien, et je crois que je suis de votre avis.

— Je m'en doutais, je m'en doutais depuis quelque temps.

— Etiez-vous jaloux, docteur ? Si je me souviens bien, vous étiez assez empressé auprès de Rose.

— Très jaloux ; mais à quoi bon ? Il y a longtemps qu'elle m'a signifié mon congé. La meilleure preuve que je puisse vous donner qu'on ne meurt pas de chagrin, c'est que je suis encore vivant, et que je cause avec vous.

— Après tout, dit Stanford souriant, je ne vois pas que vous ayez été bien loin avec Rose. Mon imposante fiancée vous irait mieux. Si je vous prends au mot et qu'elle repousse vicomte et baronnet, vous pourriez encore tenter le coup.

— Ce serait au moins inutile. Je pourrais tout aussi bien m'éprendre de quelque glorieuse étoile et croire que je l'atteindrai. Ah ! la voici !

Appuyée sur le bras de lord Ellerton, Mlle Danton s'avancif en souriant.

— Conspirez-vous tous deux... que vous êtes là depuis un siècle à causer avec des figures si solennelles ? demanda-t-elle en souriant.

— Vous avez deviné, répondit son fiancé. nous conspirons. Docteur, je penserai à ce que vous m'avez dit.

(A suivre).

PRIME MUSICALE

Par suite d'une convention très avantageuse, la Maison Z. BAJUS, éditeur de musique à Avesnes-le-Comte (P.-de-C.), expédiera franco à tous ceux de nos lecteurs qui lui en feront la demande, une superbe collection de dix morceaux pour piano écrits par les meilleurs auteurs, nouvellement parus et édités avec le plus grand luxe.

Cette collection, qui vaudrait partout 40 fr. aux prix marqués, représente le plus joli cadeau que l'on puisse faire aux personnes qui étudient ou cultivent la musique.

Joindre à la demande 1 fr. 50 en timbres ou mandat pour tous frais.

ON DEMANDE UN ÉLÈVE EN PHOTOGRAPHIE

PHOTOGRAPHIE D'ART J. VALDIGUIÉ

5, rue du Portail-Alban, 5, Cahors

ADMIS A L'EXPOSITION DE 1900

MEMBRE DU CONGRÈS PHOTOGRAPHIQUE

QUI AURA LIEU A PARIS EN JUILLET

PROCHAIN

Reproductions et agrandissements en toutes dimensions de portraits, gravures, pastels, peintures, etc., par tous procédés ayant obtenu les plus hautes récompenses pour ce genre de travaux, aux Expositions universelles, 8 fois hors concours et membre du jury.

Photographie la nuit à la lumière artificielle

Nouvelle installation du matériel suivant les grands progrès du jour

CÉLÉRITÉ, TRAVAUX SOIGNÉS ET GARANTIS

PAR TOUS PROCÉDÉS

PIANOS ET MUSIQUE

ALDENAU

65, Boulevard Gambetta, Cahors.

Comptoir de Musique de 10,000 morceaux.

Pianos des meilleurs facteurs. — Lutherie.

Fournitures pour fanfares. — Location de pianos, à partir de 8 fr. par mois. — Accords. — Réparations.

Bibliographie

Brumaire

Scènes historiques de l'an VIII (1799) par Edouard Noël

C'est aujourd'hui que paraît, à la librairie Flammarion, un ouvrage qui se recommande de lui-même au public, non seulement par les souvenirs historiques qu'il évoque à un siècle de distance et par les allusions à l'époque actuelle qu'on ne manquera pas d'y rencontrer, mais encore par l'émotion poignante que se dégage de ce livre où le roman n'est mêlé à la réalité des faits que pour la seconder et la faire ressortir, dans un relief puissant, à travers la marche d'une action historique aussi habilement machinée que logiquement et fidèlement conduite.

Brumaire, scènes historiques de l'an VIII, (1799) de la République française, une et indivisible, sera le livre du jour, celui qui tout le monde voudra lire et consulter parce qu'il montrera à tous l'histoire vraie de ces quelques semaines étonnantes qui s'écoulèrent depuis le débarquement du général Bonaparte, à Fréjus, le 16 octobre 1799, jusqu'au coup d'Etat des 18 et 19 brumaire, qui, en fixant ses destinées, arracha la France des mains incapables des partis politiques qui se la disputaient et, suivant le point de vue où l'on se place pour juger ces événements, pour les uns, sauva le pays de l'anarchie révolutionnaire, pour les autres marqua l'anéantissement de la liberté et l'avènement du despotisme.

Toute cette époque est fidèlement reconstruite, exhumée, ressuscitée par l'auteur. C'est de l'histoire vivante et parlante encadrant un roman d'amour étroitement lié à l'action : roman

des plus curieux et des plus émouvants. Et chacune des scènes où se déroulent, se mêlent et s'entrechoquent les événements décisifs de la fin de 1799, saisissent le lecteur d'un intérêt passionné et poignant.

Cette chronique de Brumaire arrive bien pour présenter à ceux qui la liront l'émotion d'une curieuse et attachante actualité. Le 9 novembre dernier, il y a eu en effet cent ans que Bonaparte accomplit le coup d'Etat connu dans l'histoire sous le nom du 18 brumaire. « Ce livre futur, écrivait il y a quelques mois M. Jules Claretie, qui fut le premier au courant du projet de l'auteur et l'engagea à y donner suite, ne passera certainement pas inaperçu. »

La prédiction de l'éminent académicien est sur le point de se réaliser.

SAINT-NICOLAS. — 21<sup>e</sup> année. — Sommaire du n° 13 — du 1<sup>er</sup> mars 1900.

Petit Marsouin (Capitaine Danrit). — En plein Carnaval (Camille Norbert). — Miss Porc-Epic (Eudoxie Dupuis). — La nuit blanche d'un ours brun (Guydo). — Tirelire aux Devinettes. — Boîte aux Lettres.

Illustrations de Paul de Sément, A. Bertrand, Georges Conrad — Guydo.

Bureaux à la Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris, et chez tous les libraires.

Abonnements : Paris et départements : Six mois, 10 fr. Un an, 18 fr.

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris. — Sommaire du 1<sup>er</sup> mars 1900.

V<sup>o</sup> Nacla : Chronique. — Jean Dault : Le Carnaval de Bécasseau. — Jules Mary : Mademoiselle Guignol (suite). — Pierre Salles : Fille de Prince (suite). — Capitaine Danrit : L'invasion noire (suite). — Victor Content : Les bureaux (suite). — Alfred Sirven et A. Siégel : Le dernier des d'Artagnan (suite). — V<sup>o</sup> Nacla : Dictionnaire des 36,000 recettes (suite.)

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Semaine Sainte à Séville

Foire de Séville

A l'occasion des cérémonies de la Semaine Sainte, du 9 au 14 Avril, et de la Foire et des Fêtes qui auront lieu à Séville, du 18 au 22 Avril, la Compagnie d'Orléans, d'accord avec la Compagnie du Midi de la France et les Compagnies espagnoles, délivrera du 17 Mars au 16 Avril inclus, au départ de Paris, Orléans, Le Mans, Tours, Poitiers, Saincaize, Bourges, Châteauroux, Moulins (Allier), Gannat, Moulon, Limoges et Clermont-Ferrand, ainsi qu'aux gares et stations intermédiaires, des billets Aller et Retour de première classe pour Séville, au prix réduit et uniforme de 250 francs par place avec faculté d'arrêt à divers points du parcours.

Ces billets seront valables jusqu'au 10 Mai inclusivement, dernière date pour l'arrivée du voyageur à son point de départ ; ils donneront aux voyageurs la faculté de prendre les trains de luxe « Sud-Express » jusqu'à Madrid, à la condition de payer en outre du prix ci-dessus, le supplément complet, c'est-à-dire 50 % du prix des billets à plein tarif.

Fêtes de Paques à Madrid

A l'occasion des Cérémonies de la Semaine

Sainte et des Fêtes de Pâques, la Compagnie d'Orléans, d'accord avec les Compagnies du Midi de la France et du Nord de l'Espagne, délivrera, du 4 au 14 Avril 1900, au départ des gares de Paris, Orléans, Le Mans, Tours, Poitiers, Saincaize, Bourges, Châteauroux, Moulins (Allier), Gannat, Moulon, Limoges et Clermont-Ferrand, des billets d'aller et retour de 1<sup>re</sup> classe pour Madrid, au prix réduit et uniforme de 200 francs, avec faculté d'arrêt : en France, à Bordeaux, à Bayonne et à Hendaye ; et, en Espagne, à tous les points du parcours.

Ces billets sont valables pendant 20 jours, à partir du jour du départ, et donneront aux voyageurs la faculté de prendre les trains de luxe Sud-Express, à la condition de payer en outre du prix ci-dessus, le supplément complet, c'est-à-dire 50 % du prix des billets à plein tarif.

EXCURSIONS

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaires au Croisic et à Guérande.

4<sup>o</sup> itinéraire

1<sup>re</sup> classe 86 fr. — 2<sup>e</sup> classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches, et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande, et retour à Paris, via Blois ou Vendôme, ou par Angers, via Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

2<sup>o</sup> itinéraire

1<sup>re</sup> classe 54 fr. — 2<sup>e</sup> classe 41 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais, et retour à Paris, via Blois ou Vendôme.

Ces billets sont délivrés toute l'année, à Paris, à la gare d'Orléans (quai d'Austerlitz) et aux Bureaux succursales de la Compagnie, et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans, pourvu que la demande soit faite au moins trois jours à l'avance.

Billets d'aller et retour de famille

Pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets de famille de 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0, suivant le nombre des personnes, sont délivrés toute l'année, à toutes les gares du réseau d'Orléans, pour les stations thermales et hivernales du Midi, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris), et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Voyages dans les Pyrénées

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le Centre de la France et les Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

1<sup>er</sup> ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mout-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjean, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2<sup>e</sup> ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (via Montauban-Cahors-Limoges ou via Figeac-Limoges).

3<sup>e</sup> ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (via Montauban-Cahors-Limoges ou via Figeac-Limoges).

Durée de validité : 30 jours. Prix des Billets : 1<sup>re</sup> classe 163 fr. 50 c. — 2<sup>e</sup> classe 122 fr. 50 c.

Excursions aux stations thermales et hivernales

Des Pyrénées et du Golfe de Gascogne Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1<sup>re</sup> classe et de 20 0/0 en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes, sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés toute l'année, à toutes les stations du réseau de la Compagnie d'Orléans, pour les stations thermales et hivernales du réseau du Midi, et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 25 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

LE JOURNAL DU LOT

EST EN VENTE à Cahors :

Chez M<sup>me</sup> CASTELBOUX, buraliste, boulevard Gambetta.

— M. HERBLIN, au kiosque de la place d'Armes.

— Mlle Euphrasie IMBERT, marchande de journaux, à côté de la Mairie.

— Mme veuve BRUEL, buraliste, rue de la Mairie.

— M. MAURY, marchand de journaux, 16, rue Nationale.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.